



## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS DIMANCHE APRES MIDI

### Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée Championnat du Val-d'Oise Seniors du Dimanche Après-midi, réservée aux clubs libres.

### Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val-d'Oise de Football, de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

### Article 3 - ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 9 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### Article 4 - CALENDRIER

Conformément aux articles 10 et 12 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

**5.1 -** Le Championnat Seniors du Dimanche Après-midi se joue par matches "aller" et "retour" qui ne *doivent* pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.

#### **5.2 - CLASSEMENT**

Conformément à l'article 14 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

#### **5.3 - DISPOSITIONS PARTICULIERES : OBLIGATIONS MONTEES ET DESCENTES**

Conformément aux articles 11 et 14 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

### Article 6 - TERRAINS

**6.1 -** Les équipes disputant le Championnat Seniors du Dimanche Après-midi doivent avoir obligatoirement un terrain homologué.

**6.2 -** Les rencontres ont lieu le Dimanche Après-midi suivant le calendrier établi par le District du Val-d'Oise de Football.

Le coup d'envoi des matches est fixé à 15 h 00





Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

**AUTRES DISPOSITIONS** : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES**

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 8 - REPLACEMENT DES JOUEURS**

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

**Article 9 - COULEURS**

Conformément à l'article 16, alinéa 1.1 à 1.7 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

**Article 10 - BALLONS**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football

**Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS**

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 12 - ARBITRAGE**

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 13 - FORFAIT**

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 14 - FEUILLES DE MATCH**

Conformément aux articles 13 et 44 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 15 - ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES**

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.





**Article 16 - RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -  
EVOCATION**

Conformément aux articles 30 – 30 bis et 30 ter du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 17 - APPELS**

Conformément aux articles 31 et 31 bis du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 18 - INVITATIONS ET LAISSEZ-PASSER**

Conformément à l'article 26 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

**Article 19 - APPLICATIONS DES REGLEMENTS**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District du Val-d'Oise de Football sont applicables au Championnat Seniors du Dimanche Après-midi.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.



**STRUCTURE DES CHAMPIONNATS**  
**MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 - 2025**  
(Les cas particuliers sont réglés en application de l'article 14 du Règlement Sportif du D.V.O.F.)

**SENIORS**

CHAMPIONNAT	DESCENTE(S) de championnat supérieur	MONTÉE(S) en championnat supérieur	DESCENTES en championnat inférieur	MONTÉE(S) de championnat inférieur
<b>Départemental 1</b> 1 groupe de 12 équipes	?	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	En fonction du nombre d'équipes DVOF descendantes de R3	le 1er du groupe de D1	le 11ème, le 12ème du groupe de D1	le 1er de chacun des groupes de D2
<b>Départemental 2</b> 2 groupes de 12 équipes	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
	le 11ème, le 12ème du groupe de D1	le 1er de chacun des groupes de D2	le 11ème, et le 12ème de chacun des groupes de D2	le 1er de chacun des groupes de D3 + le meilleur 2ème
<b>Départemental 3</b> 3 groupes de 12 équipes	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
	le 11ème, et le 12ème de chacun des groupes de D2	le 1er de chacun des groupes de D3 + le meilleur 2ème	Le 11 et le 12ème de chaque groupe de D3	Le 1er et le 2ème de chaque groupe de D4
<b>Départemental 4</b> 2 groupes de 13 équipes et 1 groupe de 14 équipes	<b>6</b>	<b>6</b>		
	Le 11 et le 12ème de chaque groupe de D3	Le 1er et le 2ème de chaque groupe de D4		